



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inscription d'éléments de la culture calédonienne sur la liste de l'UNESCO

Question écrite n° 16760

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf interroge Mme la ministre de la culture sur l'inscription d'éléments de la culture calédonienne sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Alors que l'on est à un tournant dans la construction d'une identité commune pour la Nouvelle-Calédonie, il serait bienvenu de voir des éléments de la culture calédonienne reconnus et promus au niveau international. Si l'UNESCO a déjà inscrit les lagons de Nouvelle-Calédonie sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, M. le député considère important que des éléments immatériels de la culture calédonienne soient eux aussi reconnus au patrimoine mondial. Des territoires ultramarins ont déjà vu des éléments de leurs cultures être inscrits tel que le *Yola* pour la Martinique, le *Gwoka* en Guadeloupe et le *Mayola* pour La Réunion. De par la richesse de sa société multiculturelle, M. le député considère légitime que la Nouvelle-Calédonie puisse à son tour voir des éléments immatériels de sa culture au patrimoine mondial. Cependant, même si la Nouvelle-Calédonie a un statut de membre-associé de l'UNESCO, son Gouvernement n'a pas ratifié le texte de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il lui demande donc si l'État serait prêt à accompagner et encourager l'inscription d'éléments immatériels du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie à la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Metzdorf](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16760

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 juin 2024

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2510

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)